

Cotisation paritaire à Neuchâtel

Côté employeurs :

- **Membre** : rien pour les membres de suissetec neuchâtel (compris dans la cotisation suissetec).
- **Non-membre** : CHF 25.- par mois, par employé soumis à la CCT x 12 + 240.- par entreprise

Côté employés :

- travaillant pour un membre de suissetec neuchâtel : 0,7% du salaire brut, versé à la CPC, (qui reverse les CHF 25.- à la CPN) ;
- ne travaillant pas pour un membre de suissetec : CHF 25.-/mois ;
- si l'employé est syndiqué, il est remboursé par le syndicat.